



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 26/11/2021
Reçu en préfecture le 26/11/2021
Affiché le **26 NOV. 2021**
ID : 039-283900017-20211122-C2021_28-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 22 novembre 2021**

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procurations : 0
Nombre de votants : 19
Votes pour : 19
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
19/10/2021

Délibération n° C 2021- 28

**Transfert aux comptes 131 de l'ensemble des subventions reçues comptabilisées aux
comptes 132 et amortissement**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Florence GAY, Florence MAUPOIL, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE, Françoise VESPA ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Claude BORCARD, Christian BUCHOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Gérard BONNET, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Pascal FICHERE, Stéphane LAMBERGER, Laurent PETIT.

Secrétaire de séance : Madame Christine RIOTTE.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur Alain SCHMITT.

Membres élus à voix consultative

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, l'Adjudant-chef Franck RIGAUD, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur le Sergent-chef Franck TOUILLIER est excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Catherine GIRARD (Adjointe au Chef du service Finances), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 19 novembre 2021 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Selon la préconisation des comptables publics, les anciennes subventions reçues, imputées par erreur aux articles 132 ..., seraient transférées aux articles 131... ,pour un montant de 6 013 138,83 € :

Subventions reçues	Articles d'origine	Articles destinataires	Montants en €
Etat	1321	1311	11 449,00
Département	1323	1313	752 676,71
Commune	1324	1314	2 096 615,36
EPCI	1325	1315	3 106 910,65
Autres	1328	1318	45 487,11
			6 013 138,83

Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire inscrite en DM2 2021 en investissement. Elle se traduit par un titre aux articles 132 et un mandat aux articles 131. Parallèlement une écriture du comptable public permettra le transfert de l'article 1383 à l'article 1318 de **2 851 352,28 €** subventions départementales.

Ces subventions reçues devront être amorties à partir de 2022 sur une durée proposée de 20 ans pour les anciennes. Pour les nouvelles à venir qui seront imputées aux articles 131, celles qui concerneront les opérations de constructions seront amorties sur 30 ans et la durée d'amortissement des subventions liées à des opérations d'autre nature fera l'objet d'une délibération.

L'amortissement des **8 864 491,11 €** engendrera une dépense d'investissement (article 1391) et une recette de fonctionnement (article 777) inscrites au BP à partir de 2022 (443 224 € au BP 2022).

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter :

- **le transfert aux comptes 131 de l'ensemble des subventions reçues comptabilisées aux comptes 132 telles que figurant au tableau présenté ;**
- **l'amortissement sur 20 ans de ces subventions reçues et sur 30 ans pour celles à recevoir concernant les opérations immobilières.**

DECISION N° C 2021-28 DU 22 NOVEMBRE 2021

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte :

- le transfert aux comptes 131 de l'ensemble des subventions reçues comptabilisées aux comptes 132 telles que figurant au tableau présenté ;
- l'amortissement sur 20 ans de ces subventions reçues et sur 30 ans pour celles à recevoir concernant les opérations immobilières.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 26 NOV. 2021
Affiché le
Publié au RAA du 4^{ème} trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT